

LES SERVICES ADAPTÉS



INSTITUT MARITIME
DU QUÉBEC
École nationale

VOUS VOULEZ
FACILITER VOTRE
RÉUSSITE?

VOUS AVEZ
UNE LIMITATION
DIAGNOSTIQUÉE?



LA MISSION DES SERVICES ADAPTÉS

Permettre à l'étudiante ou à l'étudiant d'être le plus fonctionnel possible et de développer son sens des responsabilités et son autonomie.



LES MANDATS DES SERVICES ADAPTÉS

- Offrir les accommodements nécessaires à l'étudiante ou à l'étudiant qui présente des besoins particuliers dans le but de favoriser son intégration et la réussite de ses apprentissages, autant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue.
- Accompagner et soutenir tous les membres du personnel qui oeuvrent auprès de l'étudiante ou de l'étudiant présentant une limitation fonctionnelle.

L'OFFRE DE SERVICE

Les services donnés sont déterminés en fonction des besoins particuliers de l'étudiante ou de l'étudiant et de son diagnostic.



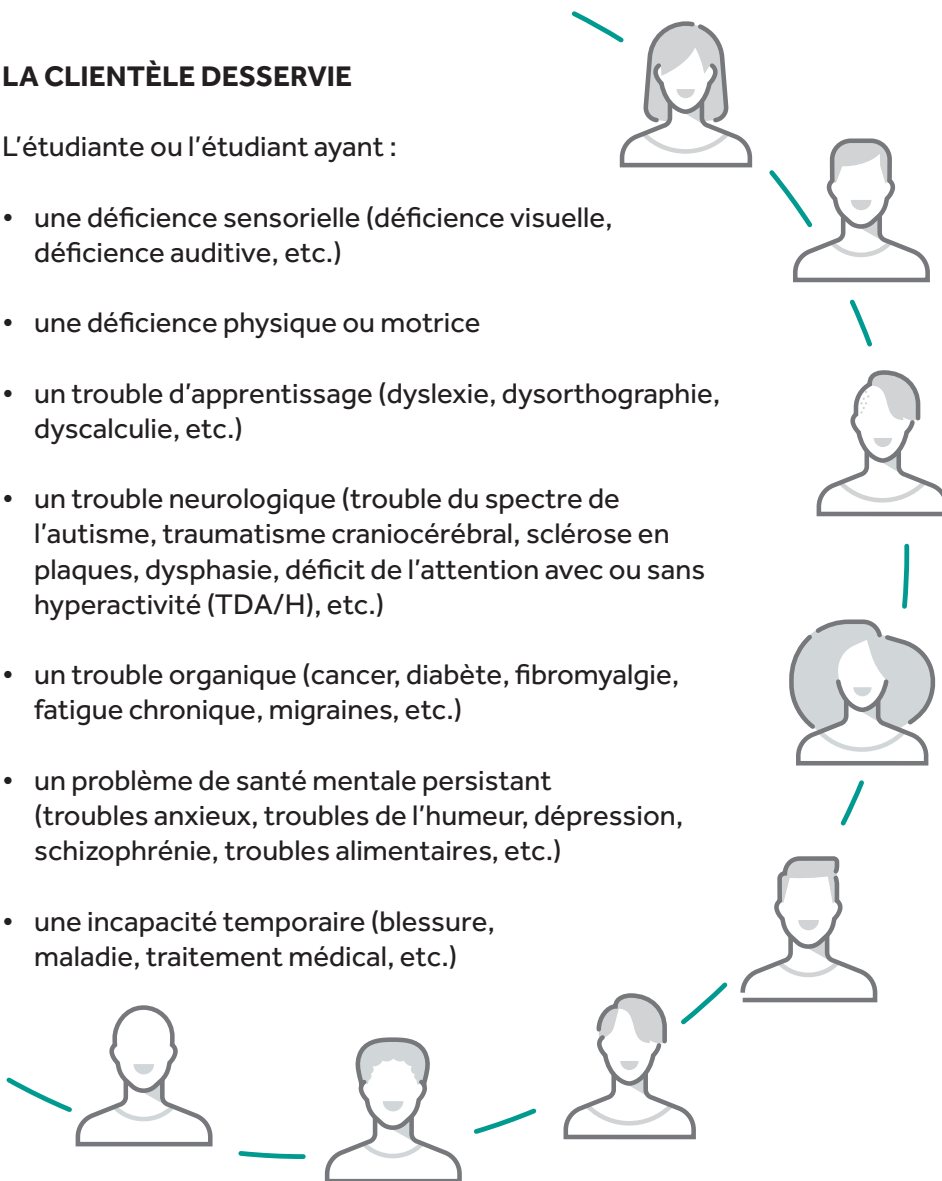
LES ACCOMMODEMENTS PEUVENT ÊTRE :

- Information et sensibilisation du personnel enseignant
- Interprète
- Logiciels d'aide à la correction
- Prise de notes
- Temps supplémentaire aux examens
- Livres en version audio
- Accompagnement éducatif, etc.

LA CLIENTÈLE DESSERVIE

L'étudiante ou l'étudiant ayant :

- une déficience sensorielle (déficience visuelle, déficience auditive, etc.)
- une déficience physique ou motrice
- un trouble d'apprentissage (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, etc.)
- un trouble neurologique (trouble du spectre de l'autisme, traumatisme craniocérébral, sclérose en plaques, dysphasie, déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H), etc.)
- un trouble organique (cancer, diabète, fibromyalgie, fatigue chronique, migraines, etc.)
- un problème de santé mentale persistant (troubles anxieux, troubles de l'humeur, dépression, schizophrénie, troubles alimentaires, etc.)
- une incapacité temporaire (blessure, maladie, traitement médical, etc.)



**Mon succès...
c'est ma responsabilité!**

COMMENT EFFECTUER UNE DEMANDE AUX SERVICES ADAPTÉS

1. L'étudiante ou l'étudiant fait parvenir un certificat médical ou une évaluation professionnelle attestant son diagnostic à services.adaptés@cegep-rimouski.qc.ca.
2. Dès réception du document, quelqu'un communiquera avec l'étudiante ou l'étudiant pour planifier un rendez-vous avec une conseillère en services adaptés afin d'évaluer ses besoins en vue de définir un plan d'intervention individuel.
3. Toutes les incapacités permanentes peuvent être diagnostiquées par un médecin généraliste ou un spécialiste (orthophoniste, audiologiste, neuropsychologue, etc.).



POUR INFORMATION :

Téléphone : 418 723-1880, poste 2041
services.adaptés@cegep-rimouski.qc.ca
www.cegep-rimouski.qc.ca/services-adaptés